

Le mercredi 21 mai 2025 à 20h00 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur LANEAU Philippe, Maire de la commune de Chaumont-Porcien.

**Membres présents :** Mesdames BENOIT Francine, BERNARD Marie-Claude. Messieurs DEVIE Jean, PAIN Anthony, JADART Michel, SAMYN Philippe, BRAVO ALVAREZ Samuel.

**Absents excusés :** Madame GUZA Hélène et Monsieur MATHIEU Laurent

**Absent non excusé :** Madame MUTEREL Nadine

**Pouvoir :** Madame GUZA Hélène a donné pouvoir à Madame BERNARD Marie-Claude

---

---

### **Ordre du jour**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2025
  - Désignation d'un délégué élus pour le CNAS
- Approbation du taux de promotion pour l'avancement de grade
  - Point sur les finances - ligne de trésorerie
- Départ d'un locataire (restitution caution, montant loyer à déterminer et attribution logement)
- Défense incendie pour la future construction d'un atelier de métallerie rue de Reims à Chaumont-Porcien
  - Modification du carrefour RD2 et RD14 rue des coutures
- Acquisition réfrigérateur(s) pour la salle des fêtes de Chaumont-Porcien
  - Sinistre sur chapiteau
- Avis portant sur autorisation d'extension de deux silos de stockage à Logny-Les-Chaumont
  - Point sur les fêtes municipales
- Programmation réunions publiques pour les communes associées de Wadimont et Logny-Les-Chaumont
  - Cession d'actions de la société PE de la Fontaine Oiseau

---

#### **- DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur JADART Michel est désigné secrétaire de séance.

#### **- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EN DATE DU 28 MARS 2025**

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal à cette date.

#### **- DESIGNATION DELEGUE ELUS POUR LE CNAS**

Suite au décès de M. Guy CAMUS, Les membres du Conseil Municipal doivent nommer un nouveau délégué, représentant les élus auprès du CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité des membres présents, Monsieur Philippe LANEAU, Maire, en qualité de délégué élu.

#### **- TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Sujet déjà abordé et voté en séance du 19 février 2025.

Pour rappel résultats du vote :

Taux de 50% pour les deux catégories (C et B).

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe et 1 <sup>ère</sup> classe	50%
B	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe. Nommée Secrétaire générale de mairie	Rédacteur	50%

Le projet de délibération a été soumis à l'approbation du C.S.T du centre de gestion lors de la séance du 25 mars 2025.

Avis des représentants des collectivités : favorable à l'unanimité

Avis des représentants du personnel : favorable à l'unanimité

Délibération :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L.522-4 et L.522-23 à L.522-31, Monsieur Le Maire rappelle qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Le taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade peut varier entre 0 et 100%.

Le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'assemblée délibérante ne l'a pas modifié.

Le Conseil Municipal,

Décide

Article 1 :

D'accepter les propositions de Monsieur Le Maire et de fixer, à partir du 1<sup>er</sup> juin de l'année 2025, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe et 1 <sup>ère</sup> classe	50%
B	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe. Nommée Secrétaire générale de mairie	Rédacteur	50%

#### - POINT SUR LES FINANCES – LIGNE DE TRESORERIE

Au regard des travaux d'investissements programmés cette année et de la facture du pôle scolaire, l'ouverture d'une ligne de trésorerie est à envisager prochainement et une demande de règlement fractionné et décalé sera faite au pôle scolaire de Chaumont-Porcien.

Une décision sera prise en juin ou juillet 2025.

#### - DEPART D'UN LOCATAIRE (RESTITUTION CAUTION, MONTANT LOYER ET ATTRIBUTION LOGEMENT

Un locataire du 26 place de la mairie à CHAUMONT-PORCIEN a donné son préavis et le bail prendra fin le 30 juin 2025.

Le logement sera libre à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

L'état des lieux sera effectué le 27 juin 2025.

Les membres du Conseil Municipal :

- fixent le prix du loyer pour le futur locataire à 410.00 €

- fixent le montant de la caution à 410.00 €

- donnent délégation d'attribution du logement 26 place de la mairie, et autorisent Monsieur Le Maire à signer le bail.

**- DEFENSE INCENDIE POUR LA FUTUR CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE METALLERIE RUE DE REIMS A CHAUMONT-PORCIEN**

(PC 008 113 24 U 0003)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le permis de construire a été accordé en date du 18 avril 2025 sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées dans l'arrêté, et notamment celles du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes, visant à respecter l'accessibilité des engins de lutte contre l'incendie et les prescriptions spéciales applicables compte tenu de la spécificité du projet.

La défense incendie présente sur la zone n'est pas adaptée aux besoins du SDIS.

**Le porteur de projet doit :**

Etudier la faisabilité de pose d'un poteau d'incendie (PI) d'un débit minimal de 60 m<sup>3</sup>/h utilisable pendant 2h à moins de 200 mètres du projet,

Ou

Installer une réserve d'un volume total de 120 m<sup>3</sup> à moins de 200 mètres du projet, accessible en tout temps et en toute circonstances par les engins d'incendie, implantée à plus de 30 mètres des bâtiments, signalée par un panneau.

Le porteur du projet demande une participation de la commune pour l'installation d'un poteau incendie.

Pour information, un poteau incendie coûte 2 481.52 € T.T.C. A ce prix il faut ajouter les frais d'installation.

Le coût estimatif de l'installation serait de 3 000.00 à 4 000.00 €

Considérant que cette borne à incendie peut être utilisée pour des maisons proches de l'atelier, Monsieur LANEAU Philippe, propose un vote à bulletin secret pour une prise en charge de la totalité, de la moitié ou aucune prise en charge des frais d'installation.

Le Conseil Municipal, a procédé à un vote à bulletin secret.

Résultats du vote :

Prise en charge des frais d'installation :

Pour la totalité : 0 voix

Pour la moitié : 7 voix

Pour zéro prise en charge : 2 voix

Les membres du Conseil Municipal décident que la commune de Chaumont-Porcien s'engage à participer à hauteur de 50% aux frais d'installation d'un poteau incendie qui sera installé après la dernière maison du lotissement « le coulmier », au bord de la rue de Reims RD14, sous réserve de la décision du porteur de projet.

Le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette participation.

**- MODIFICATION DU CARREFOUR RD2 ET RD14 RUE DES COUTURES**

Les travaux pour la traversée de route sont évalués à 2 000.00 €.

Le coût des panneaux au nombre de 12 est de l'ordre de 4 956.00 € T.T.C

Projet déjà abordé lors de la dernière séance du Conseil Municipal, à entériner ou pas.

La décision est reportée en septembre.

**- ACQUISITION REFRIGERATEUR(S) POUR LA SALLE DES FÊTES**

Les deux réfrigérateurs de la salle des fêtes ne fonctionnent plus correctement. Il est nécessaire de prévoir leurs remplacements. Une armoire réfrigérée coûte environ 1500.00 €.

L'achat d'une armoire réfrigérée est à envisager.

### **- SINISTRE SUR CHAPITEAU**

Le samedi 03 mai 2025, les deux chapiteaux se sont envolés suite à un gros coup de vent. Les tubes de toit et les pieds porteurs sont tordus. Un chapiteau est hors d'usage.

Pas de prise en charge des dégâts par l'assurance, car aucune souscription pour la garantie des chapiteaux et ou structures légères.

Les pièces détachées coûtent plus cher qu'un chapiteau.

Les membres du conseil municipal décident l'achat d'un chapiteau à l'unanimité des membres présents.

### **- AVIS PORTANT SUR AUTORISATION D'EXTENSION DE DEUX SILOS DE STOCKAGE A LOGNY-LES-CHAUMONT**

(Affaire abordée lors du dernier conseil municipal en date du 19 février 2025)

L'exploitant déclaré au titre des installations classées pour une activité d'élevage, demande par le présent dossier (document à disposition) une dérogation pour l'utilisation de l'extension de deux silos pour le stockage de maïs ensilage et betteraves fourragères en mélange.

Extrait de la demande de dérogation :

#### **Ces objectifs sont :**

- augmentation de la capacité de stockage des fourrages humides
- amélioration du stockage des fourrages (conservation)
- possibilité de stocker de la betterave fourragère en mélange avec le maïs ensilage
- faciliter les conditions de travail liées à l'alimentation du troupeau et à la réalisation du silo (tassage)

#### **Le choix de l'emplacement :**

- emplacement qui parait le plus évident pour augmenter les capacités de stockage en silo. Les silos sont déjà existants. Pas de perturbations sur le fonctionnement général de l'exploitation au quotidien. Les accès sont déjà existants
- emplacement permettant de limiter les coûts du projet, et de nouvelles artificialisations de terrain
- optimisation et valorisation de l'existant plutôt que de repartir sur du neuf

#### **Les effets sur le paysage et les nuisances visuelles :**

- les nuisances visuelles occasionnées seront assez succinctes. Les silos sont situés, sur leur grand côté, devant le grand bâtiment principal de l'exploitation. Le long pan de ce bâtiment est en mur parpaing de 2.5 m de haut et ensuite de bardage en tôle de teinte type RAL 5014 (bleu clair/gris). Le mur du silo cache donc le mur en parpaing du bâtiment, ce qui reste des éléments similaires en termes de visuel. Aussi, ces éléments béton de murs sont en partie recachés par du remblai et de la terre.

Concernant la façade sud-ouest (ouvert car silos couloirs), elle est complètement cachée par une ancienne bâtisse existante.

Les silos ne sont pas (ou très peu) visibles depuis la route principale. La route se situe en contrebas des silos et une haie est présente en bord de route.

Seule la première maison d'habitation tierce a un visu direct sur les silos. Pour compenser cela, l'exploitant peut planter des arbustes sur la terre en remblai contre le mur afin de limiter l'impact visuel de la construction.

Afin d'instruire cette demande et de la présenter lors d'un prochain conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, la Préfecture des Ardennes demande l'avis du Conseil Municipal de Chaumont-Porcien.

Après explication, il est décidé qu'il sera rédigé un avis du maire et du maire délégué de Logny-Les-Chaumont, sans prise d'opinion car le projet est déjà réalisé.

### **- CONSTRUCTION BÂTIMENT POUR LE STOCKAGE DE MATERIEL EN DEHORS DE LA PARTIE URBANISEE DE LA COMMUNE**

Lors de la séance du 28 mars 2025, les membres du conseil municipal se sont prononcés favorablement pour cette construction hors des parties urbanisées de la commune, sachant que ce bâtiment est très utile pour le développement de cette société de travaux publics. Cet avis a été communiqué à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le permis de construire a été accordé sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées sur l'arrêté.

### **- CONCLUSIONS ET AVIS SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE PROJET EOLIEN DE RAILLIMONT (Arrivée de Madame MUTEREL Nadine, Conseillère municipale à 21H45)**

Le projet portant sur la construction et l'exploitation de deux éoliennes de 130 mètres de hauteur a été validé.

### **- FÊTES COMMUNALES**

Les membres de la commission des fêtes et loisirs se sont réunis le lundi 19 mai à 20h en mairie de Chaumont-Porcien.

La fête locale aura lieu le dimanche 22 juin. La restauration aura lieu à la table de Saint-Berthould. Présence de manèges pour enfants et animations musicales de 12h à 17h.

Concert pique-nique sur le site de la chapelle Saint Berthould le samedi 5 juillet si beau temps. En cas de mauvais temps, concert dans l'église Sainte-Croix. Une demande d'autorisation de l'occupation de l'église a été demandée auprès du Diocèse de Reims.

Participation de la commune aux jeux inter villages à Launois sur Vence avec l'AMAP. Recherches de participants. 50 participants ou 20 minimum si participation à plusieurs jeux. Seul l'achat des maillots des équipes est à la charge de la commune. Une demande de sponsors sera demandée aux entreprises et commerces de Chaumont-Porcien.

### **- PROGRAMMATION REUNIONS PUBLIQUES POUR LES COMMUNES ASSOCIEES DE WADIMONT ET LOGNY-LES-CHAUMONT**

Réunions publiques qui seront programmées en septembre 2025.

Madame BENOIT Francine, Maire déléguée de la commune de Wadimont, souhaite que la réunion ait lieu en mairie.

Monsieur DEVIE Jean, Maire délégué de la commune de Logny-Les-Chaumont, souhaite profiter de cette réunion publique pour informer la population sur les travaux de l'église suite au don reçu, et donner les explications sur les contrôles de vitesses réalisés.

### **- RACHAT DES TITRES DE LA SOCIETE PE DE LA FONTAINE OISEAU DE LA COMMUNE PAR VALECO**

Il est envisagé le rachat des titres de la société PE DE LA FONTAINE OISEAU détenus par la commune de Chaumont-Porcien par la société VALECO. L'objet de la société PE DE LA FONTAINE OISEAU est la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Chaumont-Porcien.

La demande d'autorisation environnementale relative à ce parc éolien a été refusée par le Préfet des Ardennes en raison de la présence d'enjeux environnementaux et écologiques.

Les parties au pacte d'actionnaires en date du 8 juin 2022, parmi lesquelles la commune de Chaumont-Porcien, souhaitent faire application de l'article 5 dudit pacte afin d'acter l'abandon de ce projet de Parc éolien.

Le Conseil Municipal approuve le rachat des titres de la société PE DE LA FONTAINE OISEAU détenus par la commune de Chaumont-Porcien, et autorise le Maire à signer avec VALECO l'avenant de résiliation du pacte d'actionnaires en date du 8 juin 2022, ainsi que l'acte de cession des actions.

Questions diverses :

**Monsieur LANEAU Philippe** fait part à l'assemblée de la réception de remerciements des associations : « Et si on Chantait », Passion fleurs et L'ASPCP, concernant le versement des subventions.

L'EMCCP invite les membres du Conseil Municipal à l'audition de fin d'année qui aura lieu le samedi 7 juin 2025, dans les locaux de l'école de musique à partir de 15h.

L'association « les motards de Thiérache » organise le 14 juin 2025 un rallye touristique. Les motos traverseront notre commune entre 9 et 12h. La population sera sollicitée pour une aide aux réponses des énigmes.

**Madame BENOIT Francine** informe d'une demande d'un administré pour la remise en état de la rue du lavoir.

Madame BENOIT demande si la salle derrière la mairie de Wadimont pourrait faire l'objet d'une remise en état et demande la réparation de l'horloge de la mairie.

Une randonnée suivie d'un pique-nique aura lieu le mercredi 25 juin à WADIMONT.

L'horloge de la mairie fonctionne, il faut juste la remonter régulièrement. Quant à la remise en état de la salle, cette demande est prise en compte mais reportée ultérieurement.

**Monsieur JADART Michel** demande si la question des balustrades en panneaux rigides pour le pont d'Adon est validée ou pas.

Le pont d'Adon sera réparé même si le choix ne se porte pas sur des panneaux rigides.

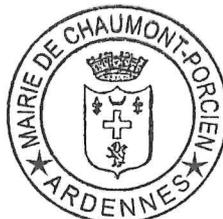
**Monsieur LANEAU Philippe** remercie Monsieur JADART Michel pour la tonte du site de Sainte Olive.

La balustrade de la salle des fêtes a été démontée et emmené chez les établissements DEHUZ pour réfection de la peinture, ainsi que les 2 mains courantes de la mairie.

La porte arrière de la salle des fêtes et les fenêtres du salon de coiffure seront repeints en marron.

Séance levée à 22H00.

Le Secrétaire de séance  
JADART Michel



Le Maire  
LANEAU Philippe

